



Séance ordinaire du 8 juillet 2026

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance ordinaire est sous la présidence de monsieur Michaël Pilote, maire de Baie-Saint-Paul et préfet, à laquelle il y avait quorum, à l'édifice de la MRC de Charlevoix situé au 4, place de l'Église, à Baie-Saint-Paul, et suivant la Loi.

Sont également présents les maires, conseiller et conseillère suivants :

MM.	Serge Bilodeau, maire	Petite-Rivière-St-François
	Emmanuel Deschênes, maire	Les Éboulements
	Christyan Dufour, maire	L'Isle-aux-Coudres
	Patrick Lavoie, maire	Saint-Hilarion
	Gaston Duchesne, conseiller	Baie-Saint-Paul
Mme	Vicky Boily, conseillère	Saint-Urbain

Madame Karine Horvath, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 10 juin 2026
3. Adoption des déboursés et des comptes à payer

Administration générale

4. Adoption du règlement numéro 217-26 remplaçant le règlement numéro 199-23 concernant les modalités de dépôt d'une demande de révision d'une unité d'évaluation foncière à l'organisme municipal responsable de l'évaluation foncière

Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)

5. FRCN : adoption du rapport annuel 2025-2026 et état des engagements
6. FRCN : autorisation de signature de l'entente de délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (2026-2029)
7. FRCN : adoption de la politique d'investissement de la MRC de Charlevoix
8. FRR – volet Projets spéciaux : octroi d'une aide financière à un promoteur
9. FRR – volet Signature : octroi d'une aide financière à des municipalités
10. FRR – FDEÉS : octroi d'une aide financière à un promoteur
11. DSI Charlevoix : renouvellement d'un contrat de services professionnels
12. DSI Charlevoix : octroi d'une aide financière à divers projets

Service de l'aménagement du territoire et Convention de gestion territoriale (CGT)

13. Adhésion de la MRC de Charlevoix à la Politique régionale des sentiers pédestres de Charlevoix
14. Certificat de conformité : ville de Baie-Saint-Paul (règlement numéro R927-2026)
15. CGT : octroi d'un contrat pour les travaux de dégagement de plantation
16. Adoption du règlement numéro 218-26 établissant un programme régional d'aide financière à la préservation et à la restauration du patrimoine immobilier : avis de motion
17. Adoption du projet de règlement numéro 218-26 établissant un programme régional d'aide financière à la préservation et à la restauration du patrimoine immobilier
18. Résolution autorisant l'aménagement de cours d'eau à Baie-Saint-Paul dans le cadre du projet de parc éolien Des Neiges – secteur Charlevoix

Divers

19. Autorisation de signature de l'entente relative au projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix intervenant avec Société de projet BVH2, S.E.N.C. et Ville de Baie-Saint-Paul
20. Référence Solutions inc. : offre de services pour l'implantation de la gestion documentaire et SharePoint et assurer la sécurité du réseau
21. Hydro-Québec : proposition de rachat de la borne rapide de Baie-Saint-Paul



- 22. Mouvement de personnel : modification du statut pour un employé vers le temps partiel
- 23. Demande de commandite : Domaine Forget (déjeuner-bénéfice annuel)
- 24. Affaires nouvelles
 - 24.1. Demande de commandite : Centre de production en art actuel - Les Ateliers (CPAAA)
 - 24.2. Demande de commandite : CIHO (40^e anniversaire)
 - 24.3. Demande de commandite : Organisation Bleue
 - 24.4. Participation à l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de Lévis 2027-2029
 - 24.5. Appui à la municipalité de L'Isle-aux-Coudres pour une demande de modification de l'horaire de la Traverse L'Isle-aux-Coudres – Saint-Joseph-de-la-Rive
 - 24.6. Service d'évaluation foncière : demande d'extension pour le dépôt de rôle pour l'exercice financier 2027 au 1^{er} novembre 2026 (ville de Baie-Saint-Paul)
 - 24.7. FRR : octroi d'une aide financière à Tourisme Charlevoix dans le cadre du projet d'Entente de développement touristique et événementielle de Charlevoix (EDTEC) (2026-2028)
- 25. Rapport de représentation
- 26. Correspondance
- 27. Période de questions
- 28. Levée de l'assemblée

OUVERTURE

Monsieur Michaël Pilote, préfet, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil présents. Il constate et confirme le quorum avant de procéder à l'ouverture de la présente séance ordinaire.

142-07-26 1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour, incluant l'ajout de sujets aux affaires nouvelles, est proposée par monsieur Serge Bilodeau et adoptée unanimement.

143-07-26 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2026

Il est proposé par monsieur Gaston Duchesne et résolu unanimement
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2026 soit adopté.

144-07-26 3- ADOPTION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement,
QUE, après avoir pris connaissance des informations données par la directrice générale, les comptes suivants soient payés :

<u>Municipalité régionale de comté de Charlevoix</u>	
Chèques # 39006 à 39054	149 797.43
Paiements par dépôts directs # 4122 à 4187	542 563.77
Paiements Accès D # 1685 à 1695	1 210.98
Paiements préautorisés JG-4261-4266-4258-4257-4259-4267-4262-4265-4277-4263-4260-4268-4269-4272	827 560.76
Salaires nets versés - rapports 1329 à 1332	128 982.69
TOTAL	1 650 115.63



Rendez-vous en gestion des ressources humaines de Charlevoix
Chèques # 566 à 567 31 729.12

Aide d'urgence PAUPME (# 435920)
Palements AccèsD # 293 à 294 10 951.31

MRC, RVGRH, FLS, FLI, Table en transfert **TOTAL** 1 692 796.06

TNO Lac Pikauba (Charlevoix)
Chèques # 1115 à 1117 17 453.71
TOTAL 17 453.71

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.


Karine Horvath
Directrice générale

**145-07-26 4- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 217-26
REPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 199-23
CONCERNANT LES MODALITÉS DE DÉPÔT D'UNE
DEMANDE DE RÉVISION D'UNE UNITÉ D'ÉVALUATION
FONCIÈRE À L'ORGANISME MUNICIPAL
RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**

ATTENDU QUE l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale permet à l'organisme municipal responsable de l'évaluation foncière (OMRE) d'adopter un règlement pour rendre obligatoire le versement d'une somme lors du dépôt d'une demande de révision d'une unité d'évaluation et de déterminer le montant de cette somme exigible par l'organisme lui-même;

ATTENDU QUE la somme à verser et par conséquent, le tarif établi, ne peut dépasser celui exigé lors du dépôt d'une requête devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ);

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a décrété le 27 décembre 2025 de nouveaux tarifs afférents aux recours instruits devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ), notamment ceux portant sur le rôle d'évaluation foncière (G.O.Q. 27 décembre 2025);

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer le règlement numéro 199-23 (adopté en octobre 2023) de la MRC de Charlevoix pour modifier les tarifs exigibles lors du dépôt d'une demande de révision d'une unité d'évaluation afin qu'ils soient équivalents à ceux exigés lors du dépôt d'une requête portant sur le rôle d'évaluation foncière devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ);

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix agit pour les fins du présent règlement à titre d'organisme municipal responsable de l'évaluation foncière (OMRE) au sens de la Loi sur la fiscalité municipale du Québec;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 10 juin 2026;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu à l'unanimité

QUE le règlement numéro 217-26 intitulé « *Règlement remplaçant le règlement numéro 199-23 concernant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation foncière à l'organisme municipal responsable de l'évaluation foncière* » est adopté et que le conseil de la MRC de Charlevoix statue et décrète par ce règlement ce qui suit : Voir le règlement en annexe, comme s'il était ici au long reproduit.

146-07-26 5- FRCN : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2025-2026 ET ÉTAT DES ENGAGEMENTS

ATTENDU le dépôt du rapport annuel 2025-2026 préparé par le Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix;

ATTENDU le bilan annuel des contributions financières octroyées aux divers promoteurs et bénéficiaires présenté dans ce rapport, incluant l'état des engagements, couvant la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix adopte le rapport annuel 2025-2026 tel que déposé et présenté au Conseil de la MRC et que celui-ci soit publié sur le site WEB de la MRC et transmis au Ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, monsieur Jean-François Simard.

147-07-26 6- FRCN : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DU FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (2026-2029)

ATTENDU QUE la reconduction du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) et le projet d'entente qui a pour objet la délégation de la gestion de tout ou partie du Fonds de la région de la Capitale-Nationale;

ATTENDU QUE le FRCN a pour objet de contribuer au dynamisme, à la vitalité, au développement, à l'essor et au rayonnement de la région administrative de la Capitale-Nationale;

ATTENDU QUE cette entente de délégation prévoit que pour les années financières 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029, la MRC de Charlevoix recevra une partie du FRCN, soit un montant annuel de 498 632 \$, administré selon les modalités prévues à l'entente;

ATTENDU les engagements et responsabilités confiés à la MRC de Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Vicky Boily et résolu unanimement

D'autoriser le préfet, monsieur **Michaël PILOTE**, à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix, ladite entente de délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale ainsi que tout autre document afférent à celle-ci et intervenant avec le ministre responsable de la Capitale-Nationale, monsieur Jean-François Simard, pour et au nom du gouvernement du Québec.

148-07-26 7- FRCN : ADOPTION DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA MRC DE CHARLEVOIX

ATTENDU QUE la reconduction du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) et le projet d'entente qui a pour objet la délégation de la gestion de tout ou partie du Fonds de la région de la Capitale-Nationale;



ATTENDU QUE le FRCN a pour objet de contribuer au dynamisme, à la vitalité, au développement, à l'essor et au rayonnement de la région administrative de la Capitale-Nationale;

ATTENDU QUE cette entente de délégation prévoit que pour les années financières 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029, la MRC de Charlevoix recevra une partie du FRCN, soit un montant annuel de 498 632 \$, administré selon les modalités prévues à l'entente;

ATTENDU les engagements et responsabilités confiés à la MRC de Charlevoix, dont l'adoption d'une politique d'investissement, tel que stipulé à l'article 16 de ladite entente qui prévoit que la MRC adopte, tient à jour et met en œuvre une politique d'investissement, laquelle inclut ses objectifs et ses priorités, pour son territoire, que celle-ci soit transmise au Ministre responsable de la Capitale-Nationale, monsieur Jean-François Simard et qu'elle soit publiée sur son site WEB;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Bilodeau et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix adopte la Politique d'investissement relative au Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) telle que présentée et discutée au sein du Conseil, que celle-ci soit transmise au Ministre responsable de la Capitale-Nationale, monsieur Jean-François Simard, et qu'elle soit publiée sur le site WEB de la MRC de Charlevoix.

149-07-26 8- FRR- VOLET PROJETS SPÉCIAUX : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR

ATTENDU QUE le plan de travail du Fonds régions ruralité (FRR) 2025 de la MRC de Charlevoix comporte un volet qui vise à soutenir des Projets spéciaux supportés et recommandés par le SDLE;

ATTENDU QUE ce fonds a pour objectif de soutenir la vitalité du territoire, de soutenir des initiatives collectives et d'être un levier pour des projets porteurs et innovants;

ATTENDU QUE, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du FRR, un projet est recommandé et qu'il y a lieu de lui accorder une aide financière provenant du volet Projets spéciaux du FRR pour l'année 2026;

Projet	Promoteur	Aide financière accordée
Accompagnement stratégique pour l'implantation d'une solution numérique intégrée	Corporation de mobilité collective de Charlevoix (Dossier no PS2606-870)	1 800 \$ (2026)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaston Duchesne et résolu à l'unanimité

QUE la MRC entérine la recommandation formulée par le SDLE à l'effet d'octroyer une aide financière conformément à la recommandation ci-haut présentée.

QUE madame Karine HORVATH, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d'entente avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.



150-07-26 9- **FRR- VOLET SIGNATURE : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DES MUNICIPALITÉS**

ATTENDU QUE le projet Signature de la MRC de Charlevoix du FRR intitulé *Pour mieux habiter nos milieux de vie* comporte un volet qui vise à soutenir des projets d'aménagement des cœurs villageois;

ATTENDU QUE l'enveloppe budgétaire prévoit que la somme disponible par municipalité dans le cadre du projet Signature *Pour mieux habiter nos milieux de vie* est de 30 000 \$ maximum pour la phase de planification et d'élaboration des plans-concepts et de 125 000 \$ pour la phase de réalisation;

ATTENDU QUE, conformément aux modalités de financement établies dans le cadre du FRR (volet Signature), un projet a été soumis par les municipalités des Éboulements, de Saint-Urbain et de Saint-Hilarion visant la réalisation de travaux en conformité avec les plans d'aménagement réalisés antérieurement;

ATTENDU la recommandation favorable du comité de gestion du volet Signature de la MRC de Charlevoix à l'effet d'octroyer une aide financière aux municipalités suivantes pour les projets présentés et analysés:

Projet	Promoteur	Aide financière accordée
Projet Signature Phase de réalisation des travaux	Municipalité des Éboulements	125 826 \$
Projet Signature Phase de réalisation des travaux	Municipalité de Saint-Urbain	127 532 \$
Projet Signature Phase de réalisation des travaux	Municipalité de Saint-Hilarion	133 080 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix accorde une somme de 125 826 \$ à la municipalité des Éboulements, de 127 532 \$ à la municipalité de Saint-Urbain et de 133 080 \$ à la municipalité de Saint-Hilarion dans le cadre du FRR (volet Signature).

QUE madame **Karine HORVATH**, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d'entente avec les municipalités bénéficiaires de l'aide financière.

151-07-26 10- **FRR - FDEÉS : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR**

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix dispose d'un fonds destiné à soutenir les entreprises d'économie sociale qui génèrent des retombées sur le territoire de la MRC (Fonds de développement des entreprises en économie sociale - FDEÉS);

ATTENDU QUE le FDEÉS est financé par le Fonds régions ruralité (FRR) attribué à la MRC de Charlevoix;

ATTENDU la recommandation formulée par le comité d'analyse pour le financement d'un projet en économie sociale dans le cadre du FDEÉS;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu unanimement



QUE la MRC de Charlevoix accorde une aide financière non remboursable à l'entreprise suivante ainsi qu'un contrat à la CRDQ, dont les projets sont recommandés dans le cadre du FDEÉS, et ce, selon les modalités établies suivantes :

Projet	Promoteur	Aide financière accordée
Honoraires professionnels liés au plan de redressement	MRC de Charlevoix Contrat de services : CDRQ (Dossier no E2606-871)	FRR - FDEÉS (2026) 5 775 \$ (avant taxes) / 6 063 \$ (taxes nettes)
Ajout de prêts à camper	Coopérative de solidarité L'Affluent (Dossier no E2606-871)	FRR - FDEÉS (2026) 1 945 \$

QUE la MRC de Charlevoix autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC, tous les documents relatifs à la présente résolution avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.

152-07-26 11- DSI CHARLEVOIX : RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix est le fiduciaire du projet coordonné conjointement avec la MRC de Charlevoix-Est du Développement social intégré (DSI) de Charlevoix;

ATTENDU QUE le comité de coordination a formulé une recommandation à la MRC de Charlevoix quant au renouvellement du contrat de services professionnels conclu avec Renée-Claude Tremblay;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Emmanuel Deschênes et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix, à titre de fiduciaire du DSI Charlevoix, qui est coordonné conjointement avec la MRC de Charlevoix-Est, confirme le renouvellement du contrat de services avec Renée-Claude Tremblay selon les modalités suivantes:

Projet	Promoteur / Contractuel	Aide financière accordée
Octroi d'un contrat de services (189 heures au taux horaire de 60 \$) Du 28 juin 2026 au 4 septembre 2026	Renée-Claude Tremblay, CRHA et médiatrice	11 340 \$ (avant taxes)

QUE la MRC de Charlevoix autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC, l'offre de service présentée à la MRC de Charlevoix par Renée-Claude Tremblay dans le cadre de l'octroi du contrat pour services professionnels selon les modalités ci-haut mentionnées.



153-07-26 12- **DSI CHARLEVOIX : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DIVERS PROJETS**

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix est le fiduciaire du projet coordonné conjointement avec la MRC de Charlevoix-Est du Développement social intégré (DSI) de Charlevoix;

ATTENDU QUE le comité de coordination a analysé des projets soumis par des partenaires œuvrant au sein de la démarche du DSI Charlevoix et que ses membres ont formulé une recommandation à la MRC de Charlevoix quant à l'octroi d'une aide financière particulière pour divers projets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix, à titre de fiduciaire du DSI Charlevoix, qui est coordonné conjointement avec la MRC de Charlevoix-Est, octroie une aide financière aux organismes suivants pour les supporter dans l'avancement de leur projet associé au plan d'action du DSI Charlevoix:

Projet	Promoteur / Contractuel	Aide financière accordée
Consolidation des milieux de vie jeunes adultes 18-35 ans – Phase 2	CJE – Services de main-d'œuvre L'Appui	8 800 \$
Répit-jeunesse – 13-17 ans – Phase 2	Centre de services scolaire de Charlevoix	50 000 \$

QUE la MRC de Charlevoix autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC, tous les documents relatifs à la présente résolution intervenant avec les bénéficiaires de l'aide financière accordée.

154-07-26 13- **ADHÉSION DE LA MRC DE CHARLEVOIX À LA POLITIQUE RÉGIONALE DES SENTIERS PÉDESTRES DE CHARLEVOIX**

ATTENDU la présentation de la Politique régionale des sentiers pédestres de Charlevoix, qui est le résultat d'une démarche de concertation de plusieurs acteurs régionaux réalisée en 2025 et 2026 le 17 juin 2026, en présence des partenaires y ayant contribué;

ATTENDU QUE cette Politique régionale des sentiers pédestres s'inscrit dans une volonté plus large de doter Charlevoix d'une vision régionale rassembleuse et ambitieuse pour le futur;

ATTENDU QU'au terme de la démarche de concertation, après avoir identifié les principaux enjeux, les parties prenantes ont défini une vision commune destinée à orienter le développement, la gestion et la mise en valeur du réseau régional de sentiers pédestres;

ATTENDU les cinq valeurs suivantes qui constituent les fondements de la Politique et qui guideront les actions et les engagements des parties prenantes:

- Accessibilité;
- Respect;
- Appartenance;
- Collaboration;
- Bien-être;



ATTENDU les orientations stratégiques issues de la démarche qui établissent les grandes priorités qui guideront l'action des intervenants concernés et contribueront à l'atteinte de la vision d'avenir :

- Favoriser l'équilibre écologique des milieux naturels
- Améliorer l'accessibilité du réseau de sentiers pédestres
- Développer une approche de communication harmonisée à l'échelle régionale
- Reconnaître les acteurs essentiels à l'existence des sentiers
- Renforcer la collaboration entre les acteurs du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Vicky Boily et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix, à titre de gestionnaire de sentiers pédestres, confirme que cette Politique peut constituer un levier d'action réel.

QUE la MRC de Charlevoix appuie et collabore à la réussite de la Politique, en cohérence avec les municipalités et les partenaires qui jouent un rôle central dans l'offre de services au niveau du vaste réseau de sentiers pédestres de Charlevoix.

QUE la MRC de Charlevoix adopte la Politique régionale des sentiers pédestres de Charlevoix et qu'elle adhère ainsi à la vision, aux valeurs et aux orientations qui ont résulté de l'exercice.

155-07-26 14- CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL (RÈGLEMENT NUMÉRO R927-2026)

ATTENDU QUE la ville de Baie-Saint-Paul a adopté le 8 juin 2026, le règlement portant le numéro R927-2026 intitulé « Règlement numéro R927-2026 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage R630-2015 afin d'autoriser l'usage de « maison de chambres et pension » dans la zone H-120 »;

ATTENDU QUE le règlement numéro R927-2026 est jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaston Duchesne et résolu unanimement

QUE la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire à l'égard du règlement numéro R927-2026 de la ville de Baie-Saint-Paul.

156-07-26 15- CGT : OCTROI D'UN CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE DÉGAGEMENT DE PLANTATION

ATTENDU l'appel de propositions de la MRC de Charlevoix sur invitation pour la réalisation de travaux sylvicoles non-commerciaux dans la Forêt habitée du Massif de Petite-Rivière-Saint-François;

ATTENDU la seule proposition reçue, soit celle de Groupement forestier Capitale-Nationale – Portneuf décrite comme suit :

- 1- Groupement forestier Charlevoix : aucune proposition;
- 2- Groupement forestier Capitale-Nationale – Portneuf :
 - Prix pour le dégagement de plantation : 1 896 \$ / ha;
 - Prix pour l'éclaircie précommerciale : 1 824 \$ / ha;



ATTENDU QUE la superficie des travaux à réaliser est estimée à 30,6 hectares répartie entre des travaux de dégagement de plantation et/ou d'éclaircie précommerciale;

ATTENDU QUE ces travaux sont admissibles au Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Ressources naturelles et des Forêts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Bilodeau et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix autorise madame **Karine HORVATH**, directrice générale et greffière-trésorière, à signer le contrat avec le Groupement forestier Capitale-Nationale - Portneuf au nom de la MRC de Charlevoix pour les travaux sylvicoles qui seront déterminés sur le terrain et au coût approximatif de 58 018 \$ (avant taxes), une dépense affectée au budget de la convention de gestion territoriale.

16- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 218-26 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME RÉGIONAL D'AIDE FINANCIÈRE À LA PRÉSERVATION ET À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER : AVIS DE MOTION

Je soussigné, Christyan Dufour, maire de L'Isle-aux-Coudres, donne avis que je présenterai lors d'une prochaine séance ordinaire de la MRC de Charlevoix, le règlement numéro 218-26 établissant un programme régional d'aide financière à la préservation et à restauration du patrimoine immobilier.

157-07-26 17- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 218-26 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME RÉGIONAL D'AIDE FINANCIÈRE À LA PRÉSERVATION ET À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

ATTENDU l'annonce officielle du Programme d'entente en patrimoine (PEP) 2026-2028 pour la MRC de Charlevoix par le ministère de la Culture et des Communications le 18 juin 2026;

ATTENDU QUE le Conseil reconnaît l'importance de la conservation et de la restauration des immeubles patrimoniaux dans la MRC et souhaite soutenir les propriétaires privés dans leurs projets;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix doit adopter un règlement établissant un Programme d'aide à la préservation et à la restauration du patrimoine immobilier dans le cadre du sous-volet 4.1 du PEP dans les trois (3) mois suivant l'annonce officielle du financement;

ATTENDU QUE le Programme régional en préservation et restauration du patrimoine immobilier détermine les modalités permettant à la MRC de Charlevoix et la Ville de Baie-Saint-Paul d'administrer l'aide financière pouvant être octroyée à des propriétaires privés de biens possédant un intérêt patrimonial et qui sont situés sur leur territoire;

ATTENDU QUE la conformité du projet de règlement numéro 218-26 a été vérifiée par le ministère de la Culture et des Communications aux vues de la norme et de l'esprit du PEP et que celui-ci en recommande l'adoption;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 8 juillet 2026, suivi de l'adoption du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christyan Dufour, et résolu unanimement,



QUE la MRC de Charlevoix adopte le projet de règlement numéro 218-26 intitulé « Règlement établissant un programme régional d'aide financière à la préservation et à la restauration du patrimoine immobilier ».

158-07-26 18- RÉSOLUTION AUTORISANT L'AMÉNAGEMENT DE COURS D'EAU À BAIE-SAINT-PAUL DANS LE CADRE DU PROJET DE PARC ÉOLIEN DES NEIGES – SECTEUR CHARLEVOIX

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a reçu une demande d'aménagement de cours d'eau sur le territoire de Baie-Saint-Paul (demande # BSP2602) provenant de Société de projet BVH2 S.E.NC. dans le cadre du projet de Parc éolien des Neiges – secteur Charlevoix;

ATTENDU QUE cette demande d'aménagement vise à aménager différents cours d'eau sur les Terres du Séminaire (Baie-Saint-Paul) et que ces travaux, le cas échéant, sont conditionnels à la délivrance de permis et autorisations divers;

ATTENDU QUE les activités nécessaires à la réalisation du projet affectent des milieux humides et hydriques de façon permanente sur une superficie totale de 48 786 m², à raison de 24 635 m² en rive, de 3 590 m² en littoral, 20 561 m² en milieu humide;

ATTENDU QUE les activités nécessaires à la réalisation du projet affectent des milieux humides et hydriques de façon temporaire sur une superficie totale de 34 620 m², à raison de 21 091 m² en rive, de 6 410 m² en littoral et de 7 119 m² en milieu humide; et que ces superficies seront remises en état à la fin des travaux conformément à la condition 8 du décret gouvernemental numéro 1535-2025 du 17 décembre 2026;

ATTENDU QUE ce type d'aménagement nécessite la délivrance d'une autorisation ministérielle du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

ATTENDU QUE l'autorisation ministérielle a été délivrée le 30 juin 2026, sous le numéro de référence #3211-12-243 et qu'elle comprend des exigences auxquelles doit se conformer le demandeur;

ATTENDU QUE la décision d'autoriser des travaux d'aménagement relève du pouvoir discrétionnaire du conseil de la MRC qui est le seul organisme municipal compétent à cette fin à l'égard des cours d'eau sous sa juridiction;

ATTENDU QUE le coordonnateur régional des cours d'eau de la MRC émet une recommandation favorable aux travaux d'aménagement planifiés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Bilodeau et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix confirme qu'elle est favorable aux travaux d'aménagement relatifs à la demande # BSP2602.

QUE la MRC de Charlevoix décide de ne pas participer financièrement à l'exécution des travaux projetés.



159-07-26 19- **AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE
RELATIVE AU PROJET ÉOLIEN DES NEIGES –
SECTEUR CHARLEVOIX INTERVENANT AVEC
SOCIÉTÉ DE PROJET BVH2, S.E.N.C. ET VILLE DE
BAIE-SAINT-PAUL**

ATTENDU QUE le projet Des Neiges – Secteur Charlevoix a été officiellement autorisé par le Conseil des ministres du Québec via le Décret 1535-2025 du 17 décembre 2025;

ATTENDU QUE ledit projet sera implanté sur le territoire de la ville de Baie-Saint-Paul, compris dans celui de la MRC de Charlevoix;

ATTENDU QUE depuis 2022, la MRC de La Côte-de-Beaupré, négocie pour l'ensemble du projet Des Neiges avec Boralex, gestionnaire dudit projet et agissant au nom de la Société de projet BVH2 S.E.N.C;

ATTENDU QUE cette négociation portait sur les contributions financières en faveur des communautés municipales d'accueil et les options de participation économique de la partie communautaire;

ATTENDU le dépôt et la présentation au conseil de la MRC de Charlevoix d'un projet d'entente ayant notamment pour objet de déterminer les engagements des parties à l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaston Duchesne et résolu unanimement

QUE le conseil de la MRC de Charlevoix autorise le préfet, monsieur **Michaël PILOTE**, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame **Karine HORVATH**, à signer l'entente avec la Société de projet BVH2 S.E.N.C relative aux contributions financières en faveur de la ville de Baie-Saint-Paul et à l'option de participation économique de la partie communautaire dans le cadre du projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix.

160-07-26 20- **RÉFÉRENCE SOLUTIONS INC. : OFFRE DE SERVICES
POUR L'IMPLANTATION DE LA GESTION
DOCUMENTAIRE ET SHAREPOINT ET ASSURER LA
SÉCURITÉ DU RÉSEAU**

ATTENDU l'offre de services présentée par Référence Solutions en vue d'assurer la gouvernance documentaire et SharePoint et d'acquérir les licences de sécurité et Protection Watchguard;

ATTENDU QUE ce projet a pour objectif de faciliter la gestion documentaire, d'assurer la sécurité du réseau informatique et de favoriser le travail collaboratif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix accepte l'offre de services présentée par Référence Solutions en juin 2026, selon les coûts suivants :

- Services professionnels pour l'implantation de la solution de gestion documentaire et SharePoint : estimé variant entre 21 420 \$ et 28 560 \$ (avant taxes);
- Services professionnels pour l'implantation de solutions visant la sécurité et la protection du réseau informatique : 4 950 \$ (avant taxes);
- Acquisition des licences de sécurité et protection Watchguard : 16 065,40 \$ annuellement (avant taxes);
- Acquisition de licences de protection Ms365 : 277,50 \$ / mois (avant taxes).

QUE ces dépenses soient réparties entre les départements au prorata des postes informatiques utilisés.



161-07-26 21- HYDRO-QUÉBEC : PROPOSITION DE RACHAT DE LA BORNE RAPIDE DE BAIE-SAINT-PAUL

ATTENDU la proposition de rachat de la borne CEC-00081 par Hydro-Québec au montant de 6 985,11 \$, installée il y a 10 ans, qui a atteint sa durée de vie utile et qui est devenue obsolète;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix ne souhaite pas acquérir une participation dans les frais d'ajout de bornes par Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Emmanuel Deschênes et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix confirme qu'elle souhaite le rachat de sa participation dans la borne CEC-00081 par Hydro-Québec au montant de 6 985,11 \$ et que la directrice générale et greffière-trésorière, madame **Karine HORVATH**, soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC tout document ou entente intervenant avec Hydro-Québec dans le cadre de la présente résolution.

162-07-26 22- MOUVEMENT DE PERSONNEL : MODIFICATION DU STATUT POUR UN EMPLOYÉ VERS LE TEMPS PARTIEL

ATTENDU la demande adressée par monsieur Philippe Carrier Moisan le 25 juin 2026, qui désire occuper son poste de conseiller en développement social (statut salarié temporaire) à temps partiel, à raison de quatre jours par semaine à compter du 13 juillet 2026;

ATTENDU QUE le comité de coordination a formulé une recommandation favorable à la MRC de Charlevoix quant à la modification de l'horaire de travail du conseiller en développement social;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix accepte la modification à l'horaire de travail de monsieur Philippe Carrier Moisan, dont le statut sera celui de personne salariée régulière (statut temporaire) à temps partiel à raison de quatre jours (28 heures) par semaine et ce, à compter du 13 juillet 2026.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution et convenir avec monsieur Carrier Moisan de l'horaire de travail définitif.

163-07-26 23- DEMANDE DE COMMANDITE : DOMAINE FORGET DE CHARLEVOIX (DÉJEUNER-BÉNÉFICE ANNUEL)

Il est proposé par madame Vicky Boily et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix procède à l'achat d'un billet pour le déjeuner-bénéfice annuel du Domaine Forget de Charlevoix qui se tient au Manoir Richelieu le 18 octobre 2026, une contribution équivalente à 350 \$, imputée au budget des dons et commandites de la MRC.

24- AFFAIRES NOUVELLES

164-07-26 24.1- DEMANDE DE COMMANDITE: CENTRE DE PRODUCTION EN ART ACTUEL – LES ATELIERS (CPAAA)



ATTENDU la demande présentée par le Centre de production en art actuel – Les Ateliers (CPAAA) afin d'obtenir une commandite pour réaliser un diagnostic organisationnel et stratégique complet de l'organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Vicky Boily et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 1 000 \$ pour la réalisation du diagnostic organisationnel, une dépense imputée au budget des dons et commandites de la MRC de Charlevoix.

165-07-26 24.2- DEMANDE DE COMMANDITE: CIHO (40^E ANNIVERSAIRE)

ATTENDU la demande présentée par CIHO dans le cadre du 40^e anniversaire de l'organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 500 \$ couvrant l'achat de 2 billets dans le cadre du Gala du 40^e anniversaire organisé par CIHO, une dépense imputée au budget des dons et commandites de la MRC de Charlevoix.

166-07-26 24.3- DEMANDE DE COMMANDITE: ORGANISATION BLEUE (NETTOYAGE DE BERGE AU FESTIF DE BAIE-SAINT-PAUL)

ATTENDU la demande présentée par Organisation Bleue pour un projet de nettoyage de berge au Festif! De Baie-Saint-Paul;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 500 \$ à organisation Bleue conditionnellement à la présentation des résultats de l'exercice réalisé lors de l'édition 2026 du Festif!, une dépense imputée au budget des dons et commandites de la MRC de Charlevoix.

167-07-26 24.4- PARTICIPATION À L'ENTENTE SECTORIELLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE LÉVIS 2027-2029

ATTENDU QUE pour la première fois en 2017, les partenaires de la région se sont associés dans le cadre de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de Lévis (Entente) pour la période 2017-2019 et que ce partenariat a par la suite été renouvelé à deux reprises;

ATTENDU QUE les partenaires de la région souhaitent poursuivre leur partenariat par la conclusion d'une nouvelle Entente pour la période 2027-2029;

ATTENDU QUE cette Entente constitue le principal mécanisme de mise en œuvre de la Stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires 2026-2034;

ATTENDU QUE le comité directeur de l'Entente a recommandé aux organisations partenaires de confirmer leur participation à cette nouvelle Entente et d'autoriser les engagements financiers proposés;



ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Québec agit comme gestionnaire de l'Entente 2023-2026 et que le suivi administratif des démarches en vue de la poursuite de ce partenariat lui a été confié par le comité directeur de l'Entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Bilodeau et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix confirme sa participation à l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de Lévis pour la période 2027-2029.

QUE la MRC de Charlevoix s'engage à y contribuer financièrement pour un montant total de 19 912 \$, réparti également sur les années 2027, 2028 et 2029, une somme imputée au Fonds régions ruralité (FRR) – Ententes sectorielles.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame **Karine HORVATH**, soit désignée comme représentante autorisée de la MRC de Charlevoix aux fins de la signature de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de Lévis 2027-2029, lorsque celle-ci sera finalisée.

QUE copie de cette résolution soit transmise à la Communauté métropolitaine de Québec.

168-07-26 24.5- APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES POUR UNE DEMANDE DE MODIFICATION DE L'HORAIRE DE LA TRAVERSE L'ISLE-AUX-COUDRES – SAINT-JOSEPH-DE-LA-RIVE

ATTENDU QUE la municipalité de L'Isle-aux-Coudres a adressé à la Société des traversiers du Québec, le 6 juillet 2026, une demande visant la bonification de l'horaire de la Traverse reliant L'Isle-aux-Coudres et Saint-Joseph-de-la-Rive;

ATTENDU QUE cette demande vise à renforcer l'accessibilité aux infrastructures essentielles pour les résidents de L'Isle-aux-Coudres et que ce lien doit être fiable, stable et adapté aux besoins réels afin de soutenir adéquatement le développement socio-économique de l'île et ce, tout au long de l'année;

ATTENDU les ajustements proposés à l'horaire de la Traverse par la municipalité de L'Isle-aux-Coudres;

ATTENDU QUE ces ajustements contribueraient de manière significative au dynamisme et à l'attractivité de L'Isle-aux-Coudres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaston Duchesne et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix appuie les démarches entreprises par la municipalité de L'Isle-aux-Coudres auprès de la Société des traversiers du Québec et qu'une lettre soit adressée à cet effet à monsieur François Duguay, directeur de la Traverse de L'Isle-aux-Coudres – Saint-Joseph-de-la-Rive.

169-07-26 24.6- SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE : DEMANDE D'EXTENSION POUR LE DÉPÔT DE RÔLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2027 AU 1^{er} NOVEMBRE 2026 (VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la MRC de Charlevoix a compétence en matière d'évaluation, à l'égard des municipalités de son territoire;



ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a désigné FQM Évaluation foncière comme évaluateur signataire pour dresser les rôles d'évaluation des municipalités ci-dessous mentionnées;

ATTENDU QUE le délai prévu à l'article 70 de la loi, pour le dépôt d'un rôle d'évaluation, soit au plus tard le 15 septembre, ne permet pas au service d'évaluation responsable de la confection du rôle des municipalités d'être en mesure de confectionner le rôle d'évaluation pour l'exercice financier 2027 pour la municipalité suivante:

Ville de Baie-Saint-Paul

ATTENDU QU'en vertu de l'article 71 de la loi, l'organisme municipal responsable de l'évaluation peut, en cas d'impossibilité de déposer un rôle avant le 16 septembre, en reporter le dépôt à une date limite ultérieure, qui ne peut être postérieure au 1^{er} novembre suivant;

ATTENDU la recommandation de FQM Évaluation foncière de reporter le dépôt du rôle d'évaluation foncière de la ville de Baie-Saint-Paul;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité

D'ACCORDER un délai supplémentaire, soit avant le 1^{er} novembre 2026, tel que le permet l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale* à l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) pour le dépôt du rôle d'évaluation de la ville de Baie-Saint-Paul.

170-07-26 24.7- FRR : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À TOURISME CHARLEVOIX DANS LE CADRE DU PROJET D'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET ÉVÉNEMENTIELLE DE CHARLEVOIX (EDTEC) 2026-2028

ATTENDU QUE plusieurs événements sportifs, culturels et touristiques d'envergure se réalisent annuellement sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE ces événements sont une source de retombées économiques et sociales pour la région et qu'ils permettent de créer des emplois et d'offrir des activités pour la population et la clientèle touristique;

ATTENDU QUE le financement des événements est toujours un défi pour les organismes qui en assure la gestion et la réalisation;

ATTENDU QUE Tourisme Charlevoix sollicite une contribution financière pour une période de 3 ans au projet d'entente de développement touristique et événementiel de Charlevoix (EDTEC);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaston Duchesne et résolu unanimement,

QUE la MRC de Charlevoix contribue au projet d'entente de développement touristique et événementiel de Charlevoix (EDTEC) avec Tourisme Charlevoix et d'autres partenaires financiers visant à soutenir le développement d'événements et de projets touristiques, pour une somme de 57 500 \$ par année pour les années 2026, 2027 et 2028, et ce, à même l'enveloppe du Fonds régions et ruralité.

QUE la MRC mandate la direction générale de la MRC de Charlevoix à signer toute entente intervenant avec Tourisme Charlevoix ou autre document relativement à la présente résolution, s'il y a lieu.



25- RAPPORT DE REPRÉSENTATION

Monsieur Christyan Dufour a représenté la MRC lors d'un événement organisé par la Papeterie St-Gilles visant à souligner l'implication de leurs partenaires.

Monsieur Michaël Pilote a assisté à l'annonce de la Première ministre du Québec, madame Christine Fréchette, concernant les travaux de rénovation et d'agrandissement de l'Hôpital de La Malbaie.

Monsieur Gaston Duchesne tient à féliciter les organisateurs d'activités soulignant le 135^e anniversaire des Petites franciscaines de Marie (PFM), dont la photo souvenir reproduisant une photo ancienne réunissant les fondateurs et fondatrices des PFM de Baie-Saint-Paul.

26- CORRESPONDANCE

Municipalités locales

La municipalité de l'Isle-aux-Coudres est fière d'annoncer l'ouverture officielle des jeux d'eau du Parc de l'Islet, prévue le 19 juin 2026, marquant l'achèvement de la première phase d'un important projet de mise à niveau des installations du parc. La réalisation de la première phase a été rendue possible grâce à l'appui et à la collaboration de précieux partenaires, dont la MRC de Charlevoix.

Dans le cadre du suivi du projet « Collecte et transport des résidus verts » (projet numéro R-V-31-05-2023-2024-2026) la MRC avait accepté la soumission le 12 juillet 2023, et Intact Compagnie d'Assurance a transmis le formulaire de Cautionnement d'exécution signé le 11 mai 2026 par toutes les parties.

Unions régionales et autres MRC

Dans le cadre du projet Des Neiges – Secteur Sud, réalisé par Boralex inc., Energir Développement inc. et Hydro-Québec, le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) et les Parcs Éoliens de la Seigneurie de Beaulieu ont communiqué sur la reprise des transports de générateurs éoliens qui ont été reçus au port de Pointe-au-Pic, à partir du 29 juin 2026 et jusqu'au début novembre 2026.

La MRC de la Côte-de-Beaulieu nous transmet la copie certifiée conforme du règlement 184.15, entré en vigueur en date du 22 juin 2026, ayant pour objet la modification du règlement #27 intitulé « Schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaulieu et ses amendements relativement aux immeubles d'intérêt patrimonial, à l'abattage d'arbres et diverses dispositions ».

Organismes gouvernementaux

La CPTAQ nous transmet :

- Une décision commune pour les dossiers numéro 453537, 453539 et 453541, concernant la commune des Éboulements. La commission autorise l'utilisation de chaque lot concerné à une fin autre que l'agriculture, soit une servitude de passage, une servitude d'approvisionnement en électricité et une servitude de puisage d'eau et d'aqueduc.
- Une décision concernant le dossier numéro 453285 sur la municipalité de Saint-Urbain, autorisant l'utilisation du lot à une fin autre qu'agricole, soit de l'entreposage pour une période de trois ans.

A la suite d'une enquête toponymique réalisée au cours de l'été 2023, la Commission de toponymie a officialisé vingt-trois noms pour désigner différents types de lieux situés sur le territoire du Massif des Laurentides, qui est situé entre la rivière Saguenay et le Fleuve Saint-Laurent.



Le gouvernement du Québec a confirmé un agrandissement les limites du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, dont les travaux devraient être achevés d'ici la fin de l'année 2026.

Divers

Une offre de services nous est proposée par Fastercom sous la forme de trois solutions spécialisées et complémentaires pour optimiser les services de transport MRC concernant la santé, la collecte des matières résiduelles et le transport de marchandises.

27- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

171-07-26 28- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Emmanuel Deschênes et adoptée unanimement. Il est 16 h 25.

Karine Horvath
Directrice générale et greffière-trésorière

Michaël Pilote
Préfet